

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Ginette Vienneau		Date d'inspection Le 21 septembre 2026
Nom de l'établissement Garderie chez Ginette		Numéro de permis 2015647
Adresse 1741 315 Route Dunlop NB E8K 2K7		Numéro de téléphone (506) 226-0829
Type de permis Garderie éducative en milieu familial	Nombre maximal d'enfants 6	Âges des enfants NOURRISSONS PRÉSCOLAIRE ÂGE SCOLAIRE
Personnel SGE Mona Martin	Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
--	-----------	--------------------------------	-------------------------------------

Commentaires généraux
- Visite faite à l'établissement l'après-midi pour une inspection de surveillance. - Lors de la visite, le ratio est respecté. - Un espace est désigné dans la maison familiale pour l'aire de repos et chaque enfant de moins de 15 mois à un parc conforme au Règlement. - Le changement de couche se fait à moins d'un mètre d'un lavabo et est séparé de l'endroit où la nourriture est préparée. Les enfants sont sous supervision constante durant le changement de couche. La procédure pour le changement de couche est affichée sur les lieux réservés au changement de couche. - Les dossiers des enfants sont complets. Les profils ainsi que les formulaires de consentement sont tous remplis en bonne et due forme. - Les produits toxiques, chimiques et d'entretien sont barrés sous clé et hors de portée des enfants. - Le dossier de l'exploitante contient les vérifications et les documentations requises. - Observations: Lors de la visite, l'exploitante discute et chante avec le nourrisson. La sieste a aussi été observée. - Discussions avec l'exploitante concernant la politique 902. Le temps d'écran doit être offert dans un but précis et constituer un moment de partage.

original signé par
Mona Martin

Signature Personnel, Service de garderie éducative

Le 21 septembre 2026

Date

original signé par
Ginette Vienneau

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 21 septembre 2026

Date

"Par la présente, j'accuse réception d'un exemplaire de ce rapport"